RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2M MARKET
Société par actions simplifiée
au capital de 500 Euros
Siège social : 110 Boulevard de Metz
35000 RENNES
R.C.S. RENNES 907 527 345

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 14 MARS 2025

Monsieur Mehdi MOUNI, associé unique et Président de la société "2M MARKET", Société par actions simplifiée au capital de 500 Euros dont le siège social est à RENNES (35000) – 110 Boulevard de Metz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 907 527 345,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la société en société à responsabilité limitée,
- Adoption des statuts sous sa forme nouvelle,
- Fin des fonctions de Président et nomination du Gérant,
- Fin des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur la proposition de changement de la forme de la société, et après avoir constaté que les conditions légales sont réunies, décide, en application des dispositions du code civil et du code de commerce, de transformer la société par actions simplifiée "2M MARKET" en société à responsabilité limitée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation, effectuée dans les conditions prévues par la loi, n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle et n'a pas d'incidence sur le plan fiscal, l'associé unique optant, pour la société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée à associé unique, à l'impôt sur les sociétés.

La dénomination sociale et le siège social de la société restent inchangés.

L'objet social, les activités de la société et sa durée restent également inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 500 Euros. Il est divisé en 50 parts sociales de 10 Euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées, attribuées en totalité à Monsieur Mehdi MOUNI.

M.M

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision qui précède, consistant à transformer la société par actions simplifiée "2M MARKET" en société à responsabilité limitée, l'associé unique adopte le texte des statuts régissant la société sous sa nouvelle forme, et dont copie a été remise à l'associé.

L'associé unique constate la réalisation définitive de la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter de ce jour et prend acte que la société reste assujettie à l'impôt sur les sociétés.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence de la transformation de la société en société à responsabilité limitée, l'associé unique met fin au mandat du Président et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Monsieur Mehdi MOUNI, associé unique, demeurant à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136) - 2 Rue Louis Guilloux, est nommé gérant pour une durée illimitée à compter de ce même jour.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Malik MOUNI de ses fonctions de Directeur Général et lui décerne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Il prend acte également de la démission de Monsieur Christophe LAUNAY de ses fonctions de Directeur Général Délégué et lui décerne aussi quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de procéder aux formalites d'inscription modificative au Greffe du tribunal de Commerce de RENNES.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

M. Mehdi MOUNI

[redacted]